

7 mars 2012  
Français  
Original : anglais

---

**Commission de la condition de la femme**

**Cinquante-sixième session**

27 février-9 mars 2012

Point 3 a) i) de l'ordre du jour

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et de la vingt-troisième session  
extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée**

recherche agricole internationale et responsable du programme « pauvreté, problématique hommes-femmes et impact » à l'International Livestock Research Institute, au Kenya; et M<sup>me</sup> Cheryl Morden, Directrice du bureau de liaison pour l'Amérique du Nord du Fonds international de développement agricole (FIDA). Le présent document contient un résumé des points clefs examinés par les membres du Groupe d'experts et les participants.

3. De nombreux engagements ont été pris en faveur du renforcement du pouvoir économique des femmes rurales, et le cadre d'action mondial constitue un fondement solide pour agir. L'article 14 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes met à la charge des États parties des obligations précises tendant à éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans les zones rurales. Malgré les engagements pris, les gouvernements et de nombreux autres acteurs ont tardé à répondre efficacement aux besoins et aux priorités des femmes rurales. Il faut créer d'urgence un climat propice au renforcement du pouvoir économique des femmes rurales et, pour ce faire, placer leurs préoccupations au cœur des grands programmes économiques, en particulier dans les domaines de l'agriculture, des finances et de la planification nationale. Pour répondre aux besoins et aux préoccupations des femmes rurales dans toutes les politiques, à tous les niveaux, il faut adopter une stratégie à deux volets qui mette davantage l'accent sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans tous les domaines et prévoie des mesures ciblées adaptées à la diversité des femmes rurales, partout dans le monde. Il faut aussi adopter une approche globale prenant en considération toutes les dimensions de l'autonomisation des femmes, y compris aux niveaux économique, politique et social.

4. Au cours des 10 dernières années, les migrations vers les centres urbains ont transformé les zones rurales. Les crises financières et économiques, l'instabilité des prix alimentaires, les changements climatiques, l'érosion du littoral, les glissements de terrain et les ouragans entraînent des difficultés particulières pour les habitants des zones rurales. Il faut des politiques de développement rural globales s'inscrivant dans les politiques sectorielles pour répondre à ces difficultés de façon cohérente et promouvoir le développement durable des régions rurales.

5. Il est désormais clairement admis que l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes sont nécessaires à la réalisation de l'ensemble des objectifs du Millénaire pour le développement. Les femmes rurales jouent un rôle essentiel à différents niveaux de la production agricole et du développement rural, notamment pour ce qui est de tirer parti de la production agricole afin d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Pourtant, elles continuent de n'avoir qu'un accès limité aux débouchés économiques, aux ressources, aux actifs, aux services publics, à la protection sociale, aux infrastructures, aux transports, à l'emploi et aux possibilités de création d'entreprises. Les agricultrices sont souvent tout en bas de la chaîne de valorisation agricole et ne bénéficient que d'un accès limité aux marchés, aux services de vulgarisation agricole et aux intrants agricoles les plus élémentaires tels que les semences et les outils.

6. Renforcer le pouvoir économique des femmes rurales est essentiel à l'exercice effectif et à la protection de leurs droits. Dans son *Rapport sur le développement dans le monde de 2012*, la Banque mondiale a fait cas du fait que l'égalité entre les sexes était un objectif de développement essentiel en lui-même et que l'améliorer aidait aussi à doper l'économie. L'Organisation des Nations Unies pour



dans les domaines de la gestion financière et de l'épargne ainsi que de l'utilisation et de l'exploitation des nouvelles technologies, notamment dans les domaines de l'informatique, des télécommunications et des énergies renouvelables. Des initiatives telles que les programmes d'enseignement à distance ont montré qu'il importait de prendre en considération les diverses contraintes qui entravent l'accès des femmes rurales à l'éducation. Les « centres d'accueil » du Moyen-Orient et

informatiques et télématiques peuvent faciliter la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe et la création de statistiques. On a besoin d'urgence d'indicateurs de référence sur des éléments tels que la possession des biens, les terres et le logement aux fins du suivi et de l'évaluation des programmes et initiatives menés en zone rurale. C'est pourquoi il convient d'accroître les moyens à la disposition des pays pour collecter et analyser des données ventilées par sexe, âge et lieu d'habitation (rural ou urbain).

14. L'autonomisation des femmes rurales au plan économique devrait faire l'objet de partenariats avec les parties prenantes que sont, entre autres, les hommes et les garçons, les organisations de femmes, les associations locales, les coopératives et le secteur privé. L'élimination de la discrimination envers les femmes, la promotion de l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes, au niveau de la famille et de la collectivité, passe par la sensibilisation des hommes et des garçons du monde rural. Surtout, les parties prenantes doivent engager un dialogue constant et systématique avec les femmes rurales pour mieux comprendre leurs besoins et leurs préoccupations.

15. Les conditions permettant aux femmes rurales de s'organiser doivent être réunies. En particulier, la participation des femmes, y compris l'exercice de responsabilités, devrait être renforcée dans les organisations agricoles. Un moyen d'aider les femmes rurales à échanger des connaissances et des informations, à vendre leurs produits et à amplifier leur activité consiste à établir des liens entre elles, notamment les agricultrices, et les marchés urbains et coopératives rurales, et à les encourager à participer aux foires agricoles. La création de réseaux d'échange de savoir de meilleure qualité, auxquels participeraient des femmes rurales, élargirait la base de données factuelles relatives à l'autonomisation économique des femmes rurales grâce au dialogue et à l'échange d'idées, de bonnes pratiques, d'enseignements et d'innovations, et permettrait par ailleurs de propager les initiatives novatrices.